

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 4 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM.VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme FIESCHI DI GRAZZIA	à	Mme SUSINI BIAGGI
Mme FERRI PISANI	à	M. DIGIACOMI
M. AMIDEI	à	M. LE MAIRE
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Février 2013

Délibération N°2013 / 35

Avenant n°1 au marché n°2009/105 relatif aux travaux de construction d'une halle des sports- lot 3 : charpente métallique- bardage- couverture- serrurerie.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2009/229 en date du 30 novembre 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de construction d'une halle des sports lot 3 charpente métallique – bardage – couverture – serrurerie. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'Architecture MADOTTO et PINNA.

Le marché a été conclu avec l'entreprise FUSELLA – 20290 Borgo pour un montant de 701 550,00€ HT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

1/ L'entreprise FUSELLA a remis le 21 Mars 2012 un premier devis de travaux complémentaires d'un montant total de 101 400,00 € HT.

Ces travaux complémentaires sont présentés par l'entreprise, à la demande de la Maîtrise d'œuvre. Ce devis se décompose en deux prestations :

- La première prestation concerne la réalisation des bardages des bas de pentes initialement prévus au lot n°4 - « charpente bois ». Afin d'améliorer la coordination et le pilotage donc, l'intervention des entreprises sur le chantier, certaines prestations attribuées à chaque entreprises seront réparties différemment :

L'entreprise LES CHARPENTIERES DE LA CORSE, titulaire du lot n°4 va réaliser la totalité de l'ossature porteuse des bas de pente ; celle-ci, initialement répartie sur les deux lots (n°3 et n°4) et prévue en métal sera réalisée en bois.

L'entreprise FUSELLA réalisera la totalité du bardage des bas de pente pour un montant de 81 400,00 € HT ; celui-ci sera également isolé ce qui entraîne la suppression du poste 1.8.3 – « isolation thermique entre les fermettes et les fermes principales » du marché du titulaire du lot n°4 d'un montant de 5 386,20 € HT.

- La deuxième concerne la modification du poste 2.2.7 – « Panneaux sandwich sur murs extérieurs façades » :

Lors de la négociation du prix avec l'entreprise, il avait été possible de supprimer une partie des isolants se trouvant sur le bardage extérieur en raison de la présence de l'isolation acoustique qui compensait la suppression de l'isolant extérieur tout en respectant la réglementation thermique en vigueur à l'époque.

Suite aux modifications d'implantation de la future scène de spectacles, et à la nouvelle localisation des panneaux acoustique, nous sommes dans l'obligation d'isoler thermiquement le bardage extérieur.

L'entreprise a chiffré cette prestation en appliquant la RT 2005 ; ceci occasionne une plus value de : 20 000,00 € HT.

- Travaux en moins value : Poutre béton réalisé à la place d'une poutre métallique par le titulaire du lot n°2 – 21 993,00 €

Structure porteuse des bas de pentes prestation réalisée par le titulaire du lot n°4 : – 25 000,00 €

Modification de la prestation doublage phonique : –
42 400,00 €

Montant des Travaux supplémentaires	101 400,00 €
Moins Value	- 89 393,00 €
TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE	12 007,00 €

2/ L'entreprise FUSELLA a remis le 19 Mars 2012 un devis de travaux supplémentaires d'un montant total de 40 000,00 € HT.

Ces travaux supplémentaires sont présentés par l'entreprise, suite à la modification de la réglementation et à l'application de la RT 2005.

La nouvelle prestation modifiée se caractérise par :

une augmentation de l'épaisseur de l'isolation sur les bardages et sur la couverture du déambulatoire et de la buvette.

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE	40 000,00 €
---------------------------------	-------------

3/ Ces travaux supplémentaires sont présentés par l'entreprise, suite à la demande du maître d'ouvrage pour la création de portes supplémentaires.

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE	4 600,00 €
---------------------------------	------------

Le montant de l'avenant est donc de 56 607,00€HT soit une incidence financière de 8,07% du montant initial du marché, soit un nouveau montant de 758 107,00€ HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 relatif au marché n°2009/105 travaux de construction d'une halle des sports lot 3 : charpente métallique – bardage – couverture – serrurerie avec le candidat FUSELLA pour un montant de 56 607,00€HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} février 2013.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
Par 30 Voix pour,
Et 4 Abstentions (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO)

A signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2009/105 travaux de construction d'une halle des sports lot 3 : charpente métallique – bardage – couverture – serrurerie avec le candidat FUSELLA pour un montant de 56 607,00€HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130204-2013_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013